L'attaque du commissariat de police de Saint-Dié (25 janvier 1944) … dans les archives policières

Victimes, donc Résistants ?

Jean-Michel ADENOT

D'incontestables victimes de la répression nazie font-elles d'authentiques résistants ? Cette question iconoclaste reste sans réponse, a minima pour le chef d'un groupe de jeunes de 17 à 23 ans qui firent irruption dans le commissariat de Saint-Dié (Vosges) le 25 janvier 1944 afin de s'emparer de titres d'alimentation. Une dizaine de jours plus tard, dix-huit suspects sont arrêtés par la police française. Remis aux Allemands, treize sont condamnés à mort par la *Feldkommandantur* 622 d'Epinal et fusillés le 27 avril 1944. Moins compromis, cinq autres sont déportés ; deux survivront.

Les motifs de ce coup de main relevaient-ils du marché noir comme l'a soutenu l'occupant ?

D'anciens résistants dont le vétéran du maquis de la Piquante-Pierre René GRILLOT ou l'ex-instigateur de groupes de jeunes Déodatiens Jacques THOUVENOT ont dénoncé avec virulence l'expression « apprentis gangsters » employée par le graveur et historien local Albert OHL des MARAIS en 1947. Pourtant, le premier s'était illustré dans un autre secteur du massif vosgien et ne peut que prêter sa plume journalistique. Le second avait été arrêté bien avant l'opération. De retour de Bergen-Belsen, il se multiplie en attestations de patriotisme difficiles à étayer hormis sur la foi de son témoignage. Les anciens chefs survivants restent publiquement mutiques. En atteste l'hétérogénéité des homologations pour ces treize fusillés aux parcours comparables : six n'en obtiennent aucune, trois sont homologués FFI, deux DIR (déportés/internés de la résistance) et deux FFI + DIR. Robert DODIN, l'historien déodatien correspondant du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale se limite à rapporter l'issue tragique et nous oriente vers un prudent statu quo. Dans l'espace mémoriel, seul le nom de Jean DORNER figure sur une plaque à la rédaction équivoque, honorant pour le collège de Saint-Dié « ses morts de la Résistance ». Les autres victimes se répartissent entre des déportés politiques, raciaux (14 à 16 ans) ou du 8 novembre 1944, une rafle générale pour le travail forcé et non vers les camps. Victimes … donc Résistants ?

L'affaire se complique par la personnalité du commissaire de police de Saint-Dié, Pierre CHARLOT, résistant au double-jeu obligé et controversé, présent aussi bien en janvier 1944 que pour l'enquête républicaine de 1945. A défaut de pièces allemandes, ce sont les archives policières françaises qui documentent l'affaire. Interrogatoires, notes internes, rebondissements et rapports s'accumulent jusqu'à un procès caricatural en cour de justice. Les contradictions se multiplient entre les déclarations, les silences, et des procédures plus ou moins abouties.

Près de 80 ans après les faits, une appréciation nuancée peine à reconstituer les événements et montre surtout les soubresauts de l'écriture de l'histoire.

Dans l'attente de la communicabilité des archives administratives, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale s'est construite à partir des témoignages. Bien des questions restent pendantes d'où l'absence de contradiction étayée face aux recompositions imposées par des survivants diversement motivés. L'ouverture des fonds de la période n'étant acquise que depuis l'arrêté du 24 décembre 2015, il ne saurait être reproché à nos anciens[1] leur écriture parfois épique, en contradiction avec l'analyse distanciée des événements préconisée par l'école des Annales. Henri MICHEL, lui-même ancien résistant et secrétaire du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale était parfaitement conscient de cet écueil (conférence de Liège, 13.12.1958) :

> *Il est toujours difficile d'écrire l'histoire contemporaine, le chercheur est marqué par sa propre expérience et risque de colorer subjectivement les faits qu'il relate ; des acteurs sont encore vivants, parfois puissants, souvent gênants et ils ont autant d'intérêt à brouiller les pistes à leur profit que l'historien l'appréhension à les éclaircir.*

[1] Robert DODIN du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, Paul-Daniel GERARD, *Dans la tourmente*, et René GRILLOT in bulletin n°97 (1994-1995) société philomatique vosgienne, *Tragédie à Saint-Dié, treize fusillés pour quatre révolvers*.

Ayant assisté le 14 novembre dernier au lycée Jules Ferry[2] à une émouvante cérémonie en hommage à ses anciens élèves morts durant le conflit, il nous a semblé utile de faire le point sur l'attaque du commissariat de police de Saint-Dié, incarnée par Jean DORNER (20 ans), dénoncé comme chef de l'opération et fusillé le 27 avril 1944 à Epinal avec douze camarades. Les archives policières françaises -à défaut de pièces allemandes- ramènent à des sources de première main[3].

Illustration : plaque commémorative dans le hall de l'actuel lycée et collège Jules Ferry.

Une action téméraire, peu de résultats, 13 fusillés

Au chapitre des opérations destinées à approvisionner les maquis, Robert DODIN[4], non sans dénoncer d'éventuelles dérives, rapporte deux versions de « l'attentat le plus retentissant de cette période ». Selon le très collaborationniste *L'Express de l'Est* du 27 janvier 1944, résumé par l'auteur :

Quinze bandits armés font irruption dans le poste de police de St-Dié. Après avoir lutté pendant un certain temps sans faire usage de leurs armes, les bandits ont fait feu et l'agent G…[GRIFFON] *a été touché en pleine poitrine. Fort heureusement, son carnet servit de cuirasse et la balle n'occasionna qu'une légère blessure. Pendant ce temps le brigadier C…*[CHOTEL] *était immobilisé, les autres agents étaient tenus en respect et les assaillants s'emparaient de quatre révolvers, puis s'enfuyaient.*

Dix bandits masqués ATTAQUENT le commissariat de police DE SAINT-DIÉ

Saint-Dié (de notre rédaction). — Mardi soir, vers 20 h. 30, une dizaine d'individus ayant la figure couverte d'une cagoule noire ont pénétré dans le bureau du commissariat de police de Saint-Dié, en brandissant un revolver à chaque main. Il n'y avait à ce moment que cinq agents et un brigadier qui furent maîtrisés avant d'avoir pu faire usage de leurs armes. Un de ces policiers, l'agent Griffon, 34 ans, qui avait réussi à se dégager et cherchait à prendre son revolver, reçut une balle en pleine poitrine. Heureusement, cet agent avait deux gros carnets dans sa poche, qui arrêtèrent le projectile. Les bandits enfermèrent alors les agents à la chambre de sûreté, puis s'en allèrent après avoir volé les armes de leurs victimes.

Peu de temps après, un agent de service rentrant au commissariat constatait l'attentat, libérait ses camarades et alertait les autorités.

Dans une rédaction voisine, *L'Echo de Nancy* comptabilise dix « bandits », présentés cette fois comme « masqués ». R DODIN confronte cette version officielle à celle de la résistance :

Fin janvier 1944, un groupe de résistants composé d'étudiants du collège de St-Dié et d'ouvriers de l'usine Holveck, sous le commandement du jeune DORNER, décide d'attaquer le commissariat de police où étaient rassemblés les tickets d'alimentation. But principal : s'emparer de ces feuillets et les distribuer par la suite aux maquis locaux. Comme prévue (sic)*, l'attaque a lieu. Tout d'abord elle réussit. Un groupe de policiers est désarmé, mais l'arrivée soudaine d'un agent renverse la situation. C'est la fuite que seule peut rendre compréhensible l'inexpérience des attaquants. Treize Déodatiens sont alors arrêtés par la police française, puis, l'enquête s'élargissant, une vingtaine de personnes sont remises aux autorités d'occupation et c'est alors le processus habituel des interrogatoires successifs avec matraquage et, le 27 avril, 13 participants à cette opération seront fusillés à Epinal.*

Illustration : Article de L'Echo de Nancy (AD54 2101 W 13-6).

---

[2] Les organisateurs se sont assurés des aspects historiques en sollicitant une plaquette réalisée par Mme Liliane JEROME, inlassable dénicheuse d'archives. Nous la remercions pour le croisement de nos informations, facilitant la rédaction de cet article.

[3] Ces investigations parfois dérangeantes, désormais possibles, sont hélas négligées par de trop nombreux auteurs.

[4] R DODIN, *La Résistance dans les Vosges*, Editions du sapin d'or, 1980. Préface de Henri MICHEL.

Contrairement au texte de Robert DODIN -lui-même professeur en cet établissement- Jean DORNER est l'unique ancien du lycée et figure seul, à ce titre, sur la plaque commémorative apposée dans le hall. Sa rédaction est un pur modèle de récupération résistancialiste puisque tous les élèves sans exception sont réputés « morts de la Résistance », même les plus jeunes, 14 à 15 ans, déportés comme il est mentionné, pour des motifs raciaux.

NOM Prénom	Profession	Date de naissance	Situation famille	Adresse
DORNER Jean	Etudiant	29.12.1923 (St-Dié)	Célibataire[5]	11 rue des Travailleurs
BARBIER René	Etudiant médecine	15.07.1922 (Salins-les-Bains)	Célibataire	colocataire des PICARD
BAUMELER Joseph	Garçon caviste	10.11.1921 (Lixheim)	Célibataire	8 rue Saint-Charles
JACQUOT Paul	Gardien de la paix	01.06.1918 (Lépanges)	Marié 1 enfant	Grand Foucharupt
KETTEN Henri	Manoeuvre	08.02.1921 (Rodange, Lux)	Célibataire	15 rue de l'Orient
KOEBERLE Gustave	Magasinier	24.02.1915 (Annemasse)	Marié 1 enfant	14 rue de la Bolle
LALEVEE Jean	Comptable[6]	17.02.1920 (St-Dié)	Célibataire	19 rue des Jardins SD
LECLERC Albert	Gardien de la paix	20.06.1920 (Thaon)	Marié 1 enfant	23 rue des Travailleurs
MICHLER Jules	Garçon épicier	26.04.1926 (Saales)	Célibataire	17 rue des Travailleurs
PICARD Pierre	Employé de bureau	08.02.1920 (Besançon)	Marié	21 place République
REINSTADLER René	Garçon boucher	04.05.1926 (Barbey-Seroux)	Célibataire	7 rue du Nord
SCHMITT Jean	Monteur chauffagiste	29.10.1924 (St-Dié)	Célibataire	36 rue de l'Orient
THIEBAUT Maurice	Apprenti typographe	19.09.1926 (St-Dié)	Célibataire	Le Villé

Tableau : état-civil[7] des treize fusillés du 27 avril 1944. Liste à ne pas confondre avec la plaque apposée au lycée de Saint-Dié.

Deux gardiens de la paix figurent dans cette liste de jeunes actifs (certains sont âgés de 17 ans), souvent célibataires et demeurant chez leurs parents.

Au récit en apparence limpide de R DODIN, ajoutons quelques précisions apportées par Paul-Daniel GERARD et René GRILLOT (BSPV n°97). Tout d'abord apparaît Jacques THOUVENOT[8], fils d'un confiseur de la place Saint-Martin. Très entreprenant, il anime différents groupes qu'il compartimente rigoureusement, dont celui présenté supra et « La Chaîne[9] », une association de lycéens adeptes de liaisons cryptées. Le groupe serait tombé suite à une liste nominative malencontreusement restée dans la poche du jeune Georges LABARRAQUE (17 ans) lors d'un contrôle de routine du 1er janvier 1944. A la *Kommandantur*, la situation s'envenime avec les accusations de Claude OESCHGER, exclu du groupe suite à ses accointances collaborationnistes. Identifié comme meneur, THOUVENOT est malmené, déporté à Dora puis Bergen-Belsen d'où il est libéré le 15 avril 1945. Dans l'intervalle ses groupes sont livrés à eux-mêmes. Son adjoint Jean DORNER doit improviser avec la difficulté d'approvisionner en tickets de rationnement des clandestins qui pourraient s'identifier à la dizaine de réfractaires au STO dissimulés dans un chantier forestier à Fraize. Malheureusement Jacques THOUVENOT n'avait jamais voulu révéler son pourvoyeur, M VALENCE, secrétaire de mairie et instituteur à Colroy-la-Grande. Survivant, THOUVENOT énumère pour le BSPV n°97 une longue liste nominative de ses trois groupes de patriotes que, par prudence, nous souhaiterions recouper.

[5] Fiancé, Jean DORNER aura un enfant posthume.

[6] Employé des Etablissements Holveck tout comme PICARD. THIEBAUT est employé par l'imprimerie LOOS.

[7] Tableau recoupé de sources policières (AD 54 2101 W 13 dossier 6). Sauf mention contraire, les pièces sont tirées de cette série.

[8] Jacques THOUVENOT, né le 14 janvier 1925 à Fontenoy-le-Château, homologué FFI et DIR (déporté-interné) SHD GR 16 P 570628. Il réagira vivement à la lecture de l'ouvrage d'Albert OHL des MARAIS évoquant les « apprentis gangsters » de Saint-Dié.

[9] 4 lycéens de « La Chaîne » perdront la vie dans cette autre affaire : Guy PETITDEMANGE, Pierre FELTZ, Georges LABARRAQUE, Claude PAGNOUX. Voir la plaquette du 14 novembre 2021.

Pour la ville de Saint-Dié, le stock de tickets était mis en sécurité chaque soir au commissariat. C'est ainsi qu'avait germé l'idée de l'attaque. Pour cela, Michel REEB, lui-même animateur d'un autre groupe de candidats FFI avait accepté de prêter à Jean DORNER quelques révolvers de petit calibre (7.65 et 6.35mm) dont il aurait encore amoindri la puissance en fournissant des cartouches à charge réduite. Ce qui explique l'amortissement de la balle tirée à courte distance. Si l'opération ne permet d'emporter du commissariat que quatre révolvers[10], ses objectifs patriotiques ainsi explicités éloignent tout soupçon d'action intéressée, version infamante propagée par l'occupant.

L'autre développement éludé par R DODIN concerne l'enquête dont les rebondissements n'avaient pas été oubliés par les Déodatiens. En voici un résumé selon Paul-Daniel GERARD :

> *Cette affaire aurait dû relever de la justice française. Mais l'autorité allemande renseignée par les PPF[11] locaux s'en empare. Le 28 janvier, les trois gardiens de la paix auxquels il est reproché de s'être laissé maîtriser […] sont arrêtés par la Gestapo […]. Le 2 février la police de sûreté de Nancy procède à l'arrestation des principaux membres du PPF de Saint-Dié. Ces derniers sont suspectés d'avoir préparé l'attaque du commissariat de police.*

D'où les ricanements des badauds devant l'attitude piteuse des caïds du PPF, satisfaction très temporaire puisqu'ils sont de retour dès le lendemain, humiliés et furieux. Ceux-ci auraient été à la veille de réaliser eux-mêmes « le coup du commissariat », ce qu'ils auraient avoué au commissaire de police de Saint-Dié, Pierre CHARLOT. Devancés mais innocents, ils ne pouvaient être totalement étrangers à la dénonciation de l'équipe DORNER. Selon R GRILLOT, Camille MELTZ, PPF très actif, aurait pourtant tenté de mettre CHARLOT sur cette piste dès le 26 février. S'ensuivent enquêtes et arrestations diverses. Celles des deux dirigeants déodatiens d'OCM[12] Ruben VALET et Yvan GOGUEL le 1er février trouvent par contre leurs origines hors de l'arrondissement.

Quelques précisions s'imposent. Tout d'abord Pierre CHARLOT[13], peu évoqué[14] dans les écrits de Robert DODIN est à la fois le responsable du commissariat de police visé par l'attaque du 25 janvier 1944 mais aussi un résistant. Sa lutte clandestine dans la police vichyste est ambigüe, peut-être en raison de son appartenance passée aux services spéciaux de la Marine, prescrivant la discrétion. Attitude qu'il adopte dès son arrivée dans les Vosges en 1943, à l'imitation du colonel retraité spécialiste du renseignement Louis ANDLAUER[15]. Affilié ORA secteur de Corcieux, le commissaire CHARLOT échouera à faire reconnaître rien moins que le statut de chef du 3e groupement[16] qui lui aurait été accordé en septembre 1944 par le colonel BOURGEOIS alias Maximum.

Les polices changent, les archives restent

Dès le 25 janvier 1944, la police française ouvre une affaire qui aurait pu rester franco-française puisqu'aucun intérêt allemand n'est lésé. Les dossiers scrupuleusement indexés aux

---

[10] Révolvers d'ordonnance, Mle 1892 calibre 8mm, peu utiles pour la lutte armée mais radiés des inventaires seulement en 1962. A noter que le 16 octobre 1943, une première opération « ciblée » avait privé le gardien André LEJAL de son arme de service. L'enquête infructueuse avait été dirigée par le commissaire du SRPJ Siméon TROUETTE.

[11] Parti Populaire Français fondé par l'ex-communiste Jacques DORIOT. Très actif (Groupes Action, Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme), il tente d'imposer à Vichy une ultra-collaboration … dont même les Allemands se méfient.

[12] OCM : Organisation Civile et Militaire. L'un des grands mouvements de résistance en zone occupée, tendance conservatrice.

[13] Pierre CHARLOT, né le 13 avril 1907 à Monthermé : SDH GR 16 P 121359, homologation FFI et DIR suite à internement du 8 au 18 novembre 1944. Arrêté avec la population de Saint-Dié, le commissaire s'échappe de Mannheim dix jours plus tard.

[14] Des divergences personnelles se traduisent chez R DODIN par de fréquents estompages concernant les émissaires du 2e bureau clandestin de l'armée d'armistice puis ORA (G d'ORNANT, H DERRINGER) ou des résistants moins progressistes que CDLR (Ceux De La Résistance), mouvement auquel il appartenait. Cela concerne CHARLOT mais aussi l'OCM.

[15] Louis ANDLAUER, né le 13 septembre 1876 à St Nicolas de Port (SHD GR 16 P 12176 et GR 28 P 4 46-676), officier d'active du 2e bureau, en retraite depuis 1923, créateur d'un service de renseignement affilié 2e bureau de Vichy et BCRA via CND-Castille (pseudo Kellermann). Doit quitter la région début 1943 suite à l'arrestation du général RAYNAL.

[16] L'original du titre aurait été « perdu dans l'incendie de Saint-Dié ». Aucune copie n'est demandée à son émetteur, nominalement DMR Alsace au rôle inconsistant et surtout sans compétence pour le département des Vosges.

archives d'Epinal (série 3W, cabinet du préfet, cour de justice) et de Nancy (SRPJ-Sûreté) contiennent rapports et dépositions rédigés par la police de l'Etat Français[17] puis de la République. Ces dossiers permettent de reconstituer les procédures et de corriger quelques interprétations.

L'affaire remonte la voie hiérarchique via le commissariat d'Epinal puis la Sûreté de Nancy qui informe PROTCHE, l'intendant régional de police. La note interne du 26 janvier confirme la précipitation des assaillants, vers 22h30, et le réflexe du gardien GRIFFON abattu d'une balle avant de revenir à lui. Aucune mention n'est faite d'une quelconque demande de remise de titres d'alimentation. Le bilan se limite à quatre pistolets dérobés pour six policiers, le brigadier et l'un des gardiens réussissant à dissimuler leur arme avant d'être bouclés dans un cachot puis délivrés par l'arrivée d'une patrouille. Nous apprendrons plus tard que l'alarme avait été donnée par le retour du gardien de la paix André DENIS, d'où affolement et départ précipité de l'équipe DORNER. Effectivement, DENIS prévient la gendarmerie française, la *Feldgendarmerie* et revient avec ses collègues IDOUX et ROUDOT pour délivrer les captifs.

La redoutable mécanique administrative française s'est mise en marche dans la nuit. L'enquête commence par l'arrivée du commissaire de police de sûreté[18] (section droit commun) François BILLERACH. Il auditionne le brigadier CHOTEL et les gardiens LECLERC, GOEURY, MARTINOT, MATHIEU et GRIFFON, sans oublier DENIS et les collègues en poste à l'extérieur. En liaison avec le commissaire CHARLOT (en non l'inverse comme le suggère GRILLOT), il rédige un premier rapport le 26 janvier et confirme des faits qui n'ont pas duré plus de cinq minutes. Outre les pistolets volés (les matricules sont relevés), il constate que les fils du téléphone ont été arrachés mais que les clés nécessaires pour récupérer les titres d'alimentation sont restées en évidence sur le bureau, tout comme les cachets. Il conclut à un mode opératoire violent mais « il ne semble pas que cet attentat trouve son origine dans le même esprit que ceux commis par les groupes terroristes ». L'enquête auprès des commerçants et artisans piétine. Des sondages sont réalisés auprès de la population. Il s'avère que de jeunes adhérents du PPF (JPF) dont les frères RING se seraient répandus verbalement sur la nécessité pour les patriotes (suivant leur définition) de s'armer et en particulier de se saisir des armes du commissariat. Soucieux de se couvrir, BILLERACH avertit le procureur de la République, le juge d'instruction de Saint-Dié et le divisionnaire Charles COURRIER. Lequel consulte la hiérarchie, soit l'intendant régional de police et le préfet régional avant d'autoriser une série de perquisitions. L'intendant PROTCHE aurait argué d'un aval accordé à Nancy, lors de sa visite, par Joseph DARNAND, secrétaire général au maintien de l'ordre depuis début janvier 1944, trop heureux d'asseoir son autorité sur les « politiques » du PPF. Vu la tournure des événements, la conduite des opérations est confiée au commissaire Siméon TROUETTE[19], chef de la section politique, entouré d'une trentaine d'inspecteurs.

A Saint-Dié, le dossier s'anime ce 2 février. Etant donné la sensibilité de l'affaire, les PPF sont rassemblés -ce qui ne passe pas inaperçu- pour être transportés sur Nancy par car. Il y a aussi le souci de réaliser les auditions hors des locaux exigus de Saint-Dié. Sont embarqués Léon, Yves et Christian MONNIER, les frères Roland et Raymond RING, Raymond BUHR, Louis STIRLING, Emile et Jean BAUDY, Jean-Pierre REMY, Camille MELTZ et Edouard CHRIST. La fine fleur collaborationniste locale associe souvent père et fils, les ainés excitant les plus jeunes. Ils avouent le projet de récupération d'armes sans trop savoir qui aurait pu passer à l'acte. Ce demi-aveu facilite le bouclage de l'affaire. Dans le même temps les perquisitions domiciliaires ne donnent rien mis à part

---

[17] La création d'une police nationale centralisée est une décision structurante de Vichy (décret du 14 août 1941). Son application se heurte à de multiples lourdeurs, comme toute innovation administrative.

[18] Nous simplifions le circuit procédural. En réalité, après appel du commissariat de Saint-Dié, le procureur FALK ouvre une information à la suite de quoi le juge d'instruction DUFAUR de Saint-Dié délivre une commission rogatoire déléguant ses pouvoirs d'instruction au commissaire divisionnaire COURRIER (Sûreté Nancy), lequel ordonne au divisionnaire VINOT de faire prévenir par la gendarmerie de Xertigny, où il est en opération, le commissaire BILLERACH lequel se met en route pour Saint-Dié … Il est 2h du matin, moins de quatre heures après l'attaque du commissariat !

[19] Siméon Louis Eugène TROUETTE dit Henri est né le 16 juillet 1911 à Marseille. Condamné à mort par la cour de justice de la Somme en 1945, ce jugement est cassé et l'ancien commissaire décède dans sa ville natale le 26 mars 1989.

la confiscation chez l'antiquaire Emile BAUDY d'un révolver 12mm Mle 1873[20] non déclaré. Dans une lettre du 12 mars, il en exigera la restitution, se justifiant d'un permis de port d'armes n°1156 en date du 1er janvier 1944 délivré par la *Sicherheitspolizei* du Kommando de Nancy.

Une autre perquisition est réalisée chez le docteur THIRION, collaborationniste dont le fils Maurice figure sur les listes des JPF. Le praticien comme le rejeton sont absents et les inspecteurs semblent appréhender Jacques, le fils cadet. Sa mère, émotive et de santé fragile s'indigne des procédés policiers. Elle indique surtout que Simone GREBERT, la jeune infirmière[21] (19 ans) du cabinet, pourrait donner des précisions concernant les auteurs de l'attaque, tout à fait étrangers au PPF. Les versions ultérieures divergent sur les détails (Mme THIRION aurait-elle donné les noms ?), mais le rapport original du commissaire TROUETTE en date du 5 février 1944 confirme que Simone GREBERT lui a révélé l'identité de trois « auteurs de l'attentat », LALEVEE, SCHMITT et BAUMELER, faits révélés par son fiancé BECHTEL Jean, employé SNCF. Simone GREBERT étant dans l'incapacité de préciser s'ils sont membres du PPF, un appel à Nancy confirme que ces suspects n'appartiennent pas à ce parti ! Dans le même temps, Jean BECHTEL est entendu et reconnait avoir été informé le soir même du projet d'attaque du commissariat par Jean LALEVEE, accompagné d'un certain « Zeplé[22] ». « Invité à participer à ce coup de main », il a décliné la proposition. Connaissant le projet criminel et un auteur, BECHTEL est inculpé d'infraction à la loi du 25 octobre 1941 sur la non-dénonciation de projet de crime. Contrairement à des affirmations postérieures, Jean BECHTEL n'est pas membre du PPF ; il a été approché tardivement et imprudemment par LALEVEE.

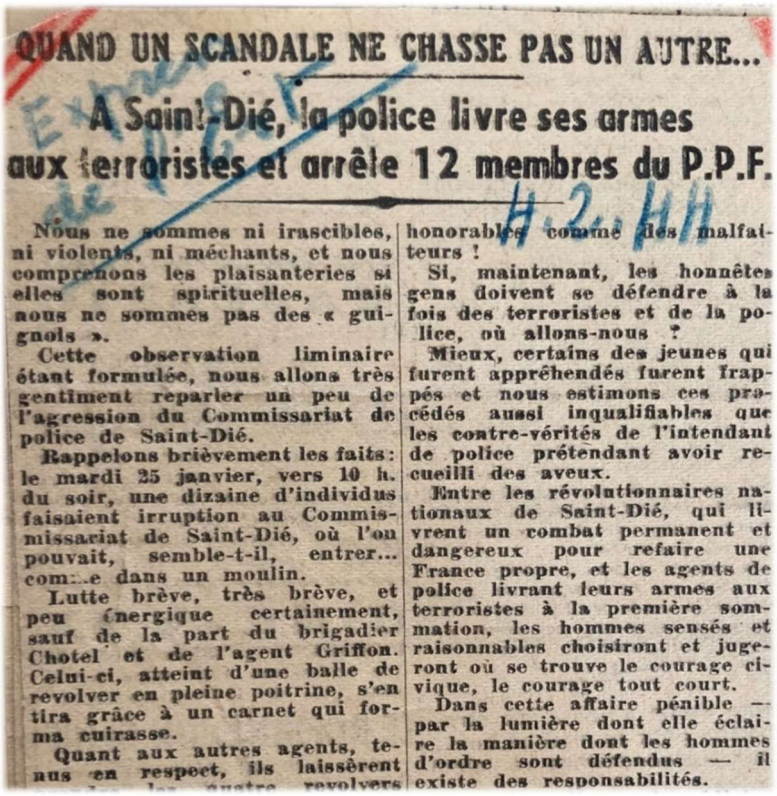

QUAND UN SCANDALE NE CHASSE PAS UN AUTRE...

A Saint-Dié, la police livre ses armes aux terroristes et arrête 12 membres du P.P.F.

Nous ne sommes ni irascibles, ni violents, ni méchants, et nous comprenons les plaisanteries si elles sont spirituelles, mais nous ne sommes pas des « guignols ».

Cette observation liminaire étant formulée, nous allons très gentiment reparler un peu de l'agression du Commissariat de police de Saint-Dié.

Rappelons brièvement les faits: le mardi 25 janvier, vers 10 h. du soir, une dizaine d'individus faisaient irruption au Commismissariat de Saint-Dié, où l'on pouvait, semble-t-il, entrer... comme dans un moulin.

Lutte brève, très brève, et peu énergique certainement, sauf de la part du brigadier Chotel et de l'agent Griffon. Celui-ci, atteint d'une balle de revolver en pleine poitrine, s'en tira grâce à un carnet qui forma cuirasse.

Quant aux autres agents, tenus en respect, ils laissèrent

honorables comme des malfaiteurs !

Si, maintenant, les honnêtes gens doivent se défendre à la fois des terroristes et de la police, où allons-nous ?

Mieux, certains des jeunes qui furent appréhendés furent frappés et nous estimons ces procédés aussi inqualifiables que les contre-vérités de l'intendant de police prétendant avoir recueilli des aveux.

Entre les révolutionnaires nationaux de Saint-Dié, qui livrent un combat permanent et dangereux pour refaire une France propre, et les agents de police livrant leurs armes aux terroristes à la première sommation, les hommes sensés et raisonnables choisiront et jugeront où se trouve le courage civique, le courage tout court.

Dans cette affaire pénible — par la lumière dont elle éclaire la manière dont les hommes d'ordre sont défendus — il existe des responsabilités.

Illustration : L'Express de l'Est, inspiré par les ultra-collabos du PPF (AD54 2101 W 13-6).

Par contrecoup, les PPF se retrouvent innocentés. D'où la décision de l'inspecteur divisionnaire COURRIER de les faire reconduire à Saint-Dié, disculpés mais pas décidés à baisser la tête. La presse collaborationniste s'étrangle. *L'Express de l'Est* titre le 5 février « l'agression de Saint-Dié prouve que l'épuration de la police s'impose ». Citation de Joseph DARNAND à l'appui, il demande une répression juste mais implacable. En ce sens, l'intendant, déjà suspecté de tiédeur est éclaboussé mais deux responsables sont nommément flétris, les commissaires BERNHART, par ses interrogatoires violents … et CHARLOT, dont le journal dévoile d'anciennes attaches franc-maçonnes à la loge Etoile du Sahel à Bougie (Algérie). Ces passeports pour de sévères ennuis ne seront pas validés en vertu de la proverbiale solidarité policière. Les rapports montrant à la hiérarchie tout le professionnalisme du commissaire Charles BERNHART et du divisionnaire COURRIER figurent encore au dossier. Et le commissaire CHARLOT reste en poste.

Revenons aux jeunes résistants dont les auditions réalisées le 3 février montrent l'impréparation, la maladresse et parfois la candeur face au métier des policiers. Il est vrai que

[20] En réalité révolver militaire Chamelot-Delvigne 11mm, arme individuelle encore en usage à l'époque.
[21] Infirmière et parfois garde-malade mais pas « bonne » comme on le lit aussi.
[22] Ce surnom alsacien (Zeppele ou Seppi) correspond au diminutif habituel de Joseph, qui est le prénom du seul BAUMELER.

même le gardien de la paix Paul JACQUOT admet avoir eu vent du projet d'attaque sans qu'aucune preuve matérielle ne l'accable. Jean LALEVEE[23] est accusé de tentative d'assassinat et vol qualifié. Contrairement aux affirmations de GRILLOT, les PV -y compris d'après-guerre- ne mentionnent aucune « liste[24] » trouvée dans ses affaires. Pressé par un professionnel de l'aveu, Jean LALEVEE ne nie pas avoir été approché par Jean DORNER qui lui a confié son projet d'attaquer le commissariat afin de s'emparer de titres d'alimentation pour de vagues « réfractaires vivant dans l'illégalité » connus de lui seul. Cette motivation honorable se retrouvera par la suite sur tous les PV d'interrogatoire. Le profil desdits réfractaires n'est jamais évoqué. Il ne semble pas que les policiers aient insisté sur cette piste, soit obnubilés par les potentialités du marché noir, soit simplement désireux de ne pas approfondir dans une direction qui changerait l'envergure de l'affaire et mènerait aux bureaux de la Gestapo. GRILLOT évoque quant à lui la duplicité des enquêteurs qui savent exposer les avantages d'un interrogatoire mené par la seule police française.

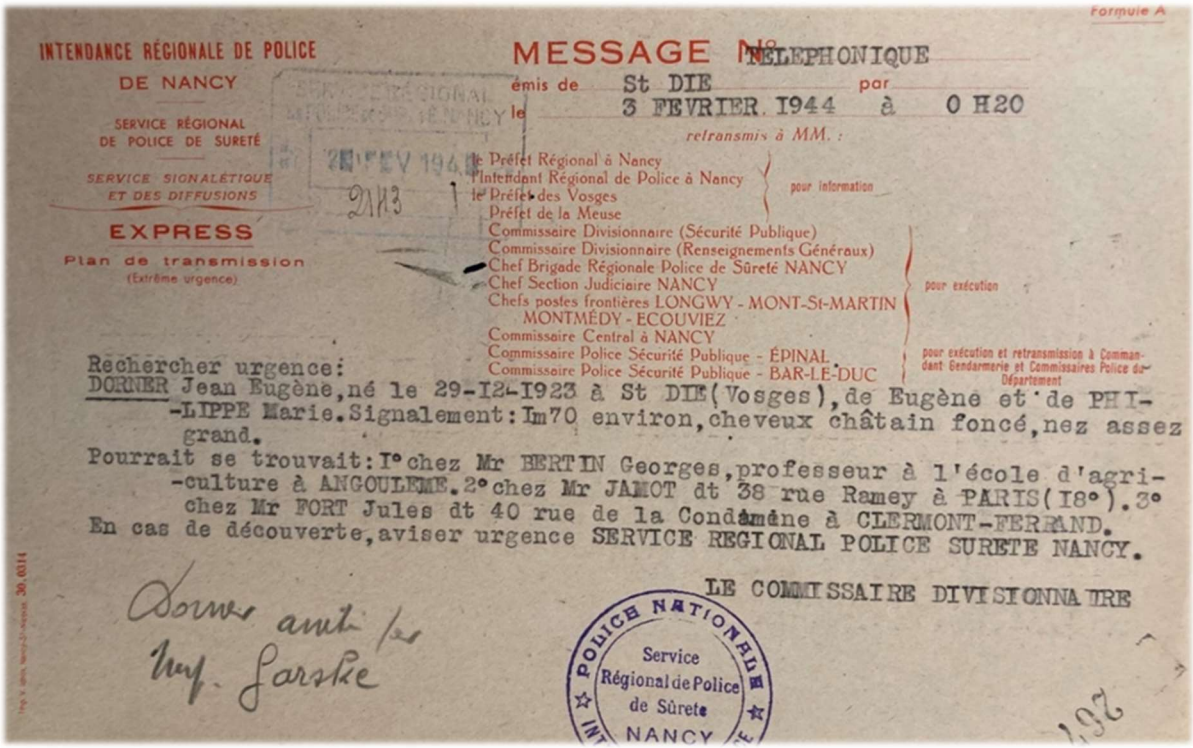
Formule A

INTENDANCE RÉGIONALE DE POLICE
DE NANCY
SERVICE RÉGIONAL
DE POLICE DE SURETÉ
SERVICE SIGNALÉTIQUE
ET DES DIFFUSIONS

EXPRESS
Plan de transmission
(Extrême urgence)

MESSAGE N° TÉLÉPHONIQUE
émis de St DIE par
le 3 FEVRIER 1944 à 0 H20
retransmis à MM. :

pour information
le Préfet Régional à Nancy
l'Intendant Régional de Police à Nancy
le Préfet des Vosges
Préfet de la Meuse

pour exécution
Commissaire Divisionnaire (Sécurité Publique)
Commissaire Divisionnaire (Renseignements Généraux)
Chef Brigade Régionale Police de Sûreté NANCY
Chef Section Judiciaire NANCY
Chefs postes frontières LONGWY - MONT-St-MARTIN
MONTMÉDY - ECOUVIEZ
Commissaire Central à NANCY

pour exécution et retransmission à Commandant Gendarmerie et Commissaires Police du Département
Commissaire Police Sécurité Publique - ÉPINAL
Commissaire Police Sécurité Publique - BAR-LE-DUC

Rechercher urgence:
DORNER Jean Eugène, né le 29-12-1923 à St DIE (Vosges), de Eugène et de PHI-
-LIPPE Marie. Signalement: 1m70 environ, cheveux châtain foncé, nez assez
grand.
Pourrait se trouvait: 1° chez Mr BERTIN Georges, professeur à l'école d'agri-
-culture à ANGOULEME. 2° chez Mr JAMOT dt 38 rue Ramey à PARIS (18°). 3°
chez Mr FORT Jules dt 40 rue de la Condamine à CLERMONT-FERRAND.
En cas de découverte, aviser urgence SERVICE REGIONAL POLICE SURETE NANCY.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

POLICE NATIONALE
Service Régional de Police de Sûreté
NANCY

Illustration : avis de recherche concernant Jean DORNER, chef du groupe (AD54 2101 W 13-6).

D'après le PV original, Jean LALEVEE pointe clairement son chef DORNER et la complicité de l'agent LECLERC « qui devait nous aider dans notre entreprise ». Au rendez-vous de 22 heures, il précise avoir retrouvé ses camarades THIEBAUT, SCHMITT, DORNER, PICARD, BARBIER, KOEBERLE, KETTEN, SAINT-DIZIER (en réalité REINSTADLER), MICHLER et BAUMELER. Sans omission. Détaillant le mode opératoire, Jean LALEVEE ajoute qu'une arme a été remise à chacun et que les rôles furent attribués le soir même par DORNER. Il termine en indiquant que le coup de feu sur l'agent GRIFFON a été tiré par Maurice THIEBAUT, le plus jeune[25], mais que l'examen du policier blessé a montré que la balle s'était logée dans ses vêtements. Seule la provenance des armes n'est pas précisée. GRILLOT apporte ici une précision : Maurice THIEBAUT est un membre du groupe de Saint-Michel (Michel REEB), ce que confirme son adresse. Une nuance s'impose par rapport au texte du BSPV n°97 puisque l'opération n'est pas « minutieusement préparée ».

Ces aveux dangereux ont-ils été extorqués sous la torture ? Le commissaire CHARLOT n'évoque pas cet aspect dans ses rapports … de 1945. Nous constatons que les aveux se recoupent tous à l'identique. PICARD reconnait avoir jeté dans la Meurthe deux révolvers de prise et ceux remis par BARBIER et Leclerc. THIEBAUT aurait jeté le sien également. La seconde série de

[23] PV du 26 janvier 1944. AD 54 série 2101 W 13 dossier 6 (comme l'intégralité des PV, sauf mention contraire).
[24] La « liste oubliée » est un classique de la construction mémorielle. Le cas échéant, elle serait dans la pile des PV de perquisition.
[25] Très ému et rassuré, THIEBAUT aurait présenté ses excuses au gardien de la paix GRIFFON.

perquisitions permet de saisir un révolver 7.65 chez REINSTADLER et un autre chez BAUMELER, lequel révèle l'identité de cinq autres membres du groupe, absents le soir de l'attaque. Noms, aveux, armes, l'étau se resserre autour des patriotes. Des onze jeunes, neuf sont entrés dans le poste de police, KETTEN et KOEBERLE restant de faction à l'extérieur. L'implication des policiers LECLERC et JACQUOT est facilement établie. Le premier aurait contribué à motiver DORNER et SCHMITT. Le second, a minima, ne les aurait pas dissuadés. KOEBERLE, BARBIER et LECLERC ne sont pas auditionnés ; comme l'explique le commissaire TROUETTE, les autorités d'occupation ayant fait irruption pour « enlever les malfaiteurs ». Les dossiers, indemnes, lui permettent de se rabattre sur les cinq derniers membres du groupe encore en liberté. Jean BECHTEL sera libéré par la suite, ce qui sera reproché à Simone GREBERT.

NOM Prénom	Profession	Date de naissance	Situation famille	Adresse
DORNER Marcel[26]	Employé SNCF	01.02.1923 (Saint-Dié)	Célibataire	champ de la Vierge à St-Roch
HARAULT Louis	Cultivateur	17.08.1924 (Saint-Dié)	Célibataire	Herbaville
MICHEL Maurice	Employé SNCF	04.01.1933 (Laveline devant Bruyères)	Célibataire	1 rue Turin
WURZ Charles	Garde voie[27], ex-gardien de la paix	06.08.1919 (Saint-Dié)	Célibataire	Robache
ZIMMERMANN Robert	Monteur	10.04.19 (Saint-Dié)	Marié 1 enfant	3 rue des Jardins

Tableau : des cinq jeunes inquiétés suite aux aveux de Joseph BAUMELER, seuls Marcel DORNER et Maurice MICHEL survivront à la déportation.

Variante ou révélations : dans son interrogatoire de l'automne 1945, le détenu TROUETTE va tenter pour sa défense de se présenter comme un allié de la résistance[28]. Il affirme que le commissaire CHARLOT était intervenu au début de l'interrogatoire de Simone GREBERT et lui avait confié son impression. Elle aurait été « payée par le PPF pour égarer les soupçons » en désignant LALEVEE via BECHTEL. Cette piste semblait compatible avec les déclarations de GOGUEL disculpant la résistance. Mise face aux conséquences d'une fausse déclaration, l'infirmière ne varie pas et pour preuve, donne les noms des résistants qu'elle connait. Ce qui détruit définitivement la piste du PPF. S'ensuit un invérifiable entretien TROUETTE-LALEVEE au cours duquel ce dernier confirme qu'il s'était présenté comme PPF pour égarer les enquêteurs mais qu'il est un authentique résistant, exhibant la consigne écrite de Londres en vue d'un parachutage. Précisément, il doit signaler à son chef GOGUEL la phrase d'alerte y mentionnée dès qu'elle sera diffusée par la BBC. Un accord serait intervenu entre LALEVEE et TROUETTE. La pièce compromettante aurait été détruite et toute mention de parachutages ou d'allusions à GOGUEL aurait été extirpée des rapports. Plus trouble encore, LALEVEE aurait -maintenons le conditionnel- désigné le fournisseur des armes, « un jeune homme de Saint-Michel » (Michel REEB) et confirmé que l'opération du commissariat aurait été montée avec le gardien LECLERC dans l'objectif d'alimenter le marché noir, sans en avertir GOGUEL. TROUETTE affirme enfin que l'audition de Joseph BAUMELER avait été réalisée directement par le commissaire CHARLOT, avec pour conséquence l'ajout de cinq jeunes supplémentaires à la liste des suspects. Toutefois, il précise qu'il était convenu de modifier ce rapport, ce qui n'a pas pu l'être à la suite de l'intervention du divisionnaire COURRIER qui embarque le papier. Cette version enjolivée est contestable puisque le PV d'interrogatoire de BAUMELER a été signé … par TROUETTE.

[26] Marcel DORNER est un cousin éloigné de Jean. Ils ne se fréquentent pas.

[27] Charles WURZ (et non WURTZ) est également connu comme appariteur municipal à Robache.

[28] Le 4 octobre 1945, l'ex-commissaire TROUETTE, détenu à Nancy va jusqu'à affirmer qu'en début de procédure, un collègue, qu'il « croit identifier » au commissaire CHARLOT, lui aurait assuré qu'il tenait dentiste et résistant Yvan GOGUEL que les responsables de l'attaque n'étaient pas à rechercher côté résistance. Fait qu'il n'aurait pas consigné dans ses rapports (!)

— AVIS —

Le Conseil de guerre de la Feldkommandantur d'Epinal a condamné à mort, le 26 avril 1944, treize habitants de Saint-Dié, pour actes de francs-tireurs. La sentence a été exécutée aujourd'hui.

Les condamnés appartenaient au mouvement de résistance contre les troupes d'occupation; plusieurs étaient membres militants.

Pour procurer au mouvement des armes et des cartes d'alimentation, ils entreprirent contre le poste de police français de Saint-Dié une attaque masquée à main armée. Sous la menace des armes, ils maîtrisèrent les policiers, les enfermèrent, sectionnèrent la ligne téléphonique et s'emparèrent de quatre revolvers. Un des policiers fut blessé d'un coup de feu dans cette attaque.

La population est de nouveau avisée que toute participation au mouvement de résistance contre les troupes d'occupation ou toute aide à lui apportée, sera punie des peines les plus sévères.

Epinal, le 27 avril 1944.

Der Feldkommandant.

Les contours de la procédure côté allemand nous restent inconnus[29] à l'exception du résultat dramatique : onze jeunes et deux agents de police fusillés. En particulier aucune archive préservée ne concerne l'interrogatoire de Jean DORNER. Une dernière tentative de récupération de l'affaire par la police française est effectuée par l'intendant régional PROTCHE dont le double du courrier envoyé le 9 février au commandeur chef de la *Sicherheitzpolizei* (sic) de Nancy résume l'esprit de la période.

L'examen de cette affaire nous apprend que ce groupe quoi que affilié à une organisation de la résistance, n'était pas en mesure de déployer une activité susceptible de nuire à la sécurité de l'armée d'occupation, tandis qu'il résulte des faits du 25 janvier, que l'acte commis ne met en jeu que l'ordre intérieur français. […] compte tenu des termes des accords OBERG-BOUSQUET, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner, avec moi, s'il convient de laisser à la Justice française le soin de réprimer pénalement les faits qui leur sont reprochés. […] étant admis par ailleurs que la justice française est aujourd'hui[30] suffisamment armée pour assurer une répression efficace.

Illustration : L'Express de l'Est 28 avril 1944 (AD54 2101 W 13-6).

Une piste complémentaire non investiguée est suggérée par René GRILLOT. Elle concerne la politique des otages, les treize déodatiens entrant dans un anonyme quota imposé par le général SS Carl OBERG, le « boucher de Paris ».

Les pièces policières françaises consultées ne permettent pas de documenter les contours d'une probable intervention vengeresse du PPF auprès des autorités d'occupation. La campagne de presse pouvait suffire à décider d'une immixtion dans les affaires françaises. Quant aux auditions des cinq derniers déodatiens, HARAULT et ZIMMERMANN sont interrogés par le commissaire BILLERACH, MICHEL, WURZ et Marcel DORNER par l'incontournable commissaire TROUETTE. Il en résulte que l'ex-policier WURZ aurait reconnu avoir mis en relation ses anciens collègues LECLERC et JACQUOT avec Jean DORNER. Il pourrait aussi avoir facilité les contacts dans le milieu cheminot. Les relations entre ces jeunes s'avèrent récentes bien qu'ils n'aient pas avantage à revendiquer une longue complicité. Le voisinage de rue permet aussi de tisser des liens, quand ce n'est pas la colocation de l'étudiant BARBIER, domicilié auprès du couple PICARD, lui-même collègue de bureau de LALEVEE chez Holveck. Certains se sont connus lors des réunions organisées par Jean DORNER dans un abri de la rue Haute. Contrairement à « La Chaîne », il est excessif de présenter ce groupe de jeunes comme d'anciens amis lycéens.

Les archives policières de l'après-guerre

La Libération amène le retour de la justice républicaine. Les policiers les plus compromis vont rendre des comptes[31], les archives continuer à s'accumuler. L'ex-commissaire TROUETTE est incarcéré, BERNHART est révoqué. Quant à l'ex-divisionnaire Charles COURRIER, entre-temps promu intendant de police à Dijon, c'est sous les balles d'un maquis bourguignon qu'il avait terminé sa carrière dès l'été 1944. Pour sa part, le commissaire CHARLOT retrouve son poste avant d'obtenir de l'avancement. Trois mois après son retour de captivité, il est chargé par le préfet des Vosges de

[29] René GRILLOT évoque ainsi sur le ton de la caricature quelques interventions teutonnes, sans résultats notables.

[30] La nomination de DARNAND s'accompagne de la mise en place de tribunaux d'exception.

[31] Les policiers de base sont peu sanctionnés. Les familles des fusillés n'acceptent pas de continuer à côtoyer des policiers dont elles apprécient mal le degré de contrainte dans leur récente participation aux arrestations.

rédiger un rapport[32] sur cette période potentiellement délicate de sa carrière. Ce document comporte des erreurs[33] qui ne le rendent pas incontestable. CHARLOT confirme sa conviction initiale d'une opération montée par le PPF, ses responsables avouant l'éventualité d'une initiative malencontreuse des plus jeunes. C'est à ce moment qu'intervient le commissaire TROUETTE, revenant de la perquisition chez le docteur THIRION accompagné par Simone GREBERT. Sans qu'il soit question de PPF ou de dissimulation, son interrogatoire de « quelques heures » aurait fait émerger les noms de SCHMITT et LALEVEE[34]. Ce dernier aurait également avoué sa participation sous les ordres de DORNER après un interrogatoire « fort long » du commissaire TROUETTE soit vers 18 heures. Les recherches en vue d'appréhender les jeunes commencent seulement vers 21h et durent toute la nuit du 2 au 3 février. Le commissaire CHARLOT s'interroge sur Jean DORNER qui « avait eu tout le temps de prévenir son groupe qu'il était découvert ». Pourtant, il n'en a rien fait ; tous sont arrêtés sauf lui. Sa fuite échoue puisqu'il est « capturé en gare d'Epinal le lendemain [4 février] dans des conditions presque enfantines ». CHARLOT détaille son appréciation sur ses collègues de la PJ nancéenne, les inspecteurs cherchant à minimiser au contraire du commissaire TROUETTE « dont l'acharnement à réussir cette affaire n'échappa à personne ». Quant à son supérieur l'inspecteur divisionnaire COURRIER, il aurait été convaincu que l'affaire serait « renvoyée devant une cours martiale française et que des sanctions graves s'ensuivraient mais que la peine de mort ne devait pas être envisagée à l'encontre d'aucun des jeunes gens ». L'ex-commissaire BILLERACH, également détenu, confirme par ailleurs l'erreur d'appréciation du divisionnaire. Le commissaire CHARLOT termine son rapport en confirmant s'être longtemps égaré sur la piste PPF suite aux vives dénégations formulées par le pasteur VALET et son adjoint GOGUEL, sans pour autant confirmer une précision rapportée par GRILLOT : les 26 et 29 janvier, le commissaire aurait reçu deux visites du PPF Camille MELTZ, venu contribuer à l'enquête en lui annonçant que les auteurs de l'attaque relèveraient de trois catégories, un groupe de ses policiers, des individus des établissements Holveck et un groupe de la commune de Saint-Michel. Puis -avant leur transfert vers Nancy- que la piste PPF n'était qu'un traquenard. MELTZ aurait été éconduit. L'origine de cette anecdote est à rechercher dans un rapport interne du PPF en date du 15 février 1944 signé GAUSSOT[35] et discuté lors du procès en cour de justice. Prudent sur la mention de ce parti sulfureux, le commissaire CHARLOT préfère éluder.

Une question fondamentale n'est jamais abordée, ni chez GRILLOT ni dans les dossiers de l'après-guerre : POURQUOI Jean DORNER a-t-il pris la décision d'attaquer le commissariat sans en référer à ses supérieurs OCM VALET et GOGUEL ? Cette insubordination ne peut avoir que deux explications. D'une part des motivations crapuleuses ou d'autre part la volonté de cacher à la hiérarchie OCM la destination des titres d'alimentation récupérés. En d'autres termes, il est possible que Jean DORNER n'ait pas accordé une confiance illimitée à ses chefs.

La veuve du pasteur Ruben VALET, connue sous le nom de doctoresse Emma STOEBER a déposé manuscritement pour l'instruction de la cour de justice le 15 octobre 1945. Elle confirme que son mari « n'était pas en liaison avec DORNER » et qu'il ignorait totalement le projet d'attaque du commissariat. En apprenant la nouvelle, sa réaction est partagée par son épouse : « c'est une bêtise qui va nous attirer une surveillance plus étroite des Allemands et gêner ainsi nos actions de résistance ». L'ordre ne venait ni du chef de l'arrondissement de Saint-Dié ni de son adjoint GOGUEL en charge de la ville. Elle poursuit en ajoutant « nous étions en excellents termes avec la police et nous n'aurions pas voulu ordonner une agression contre ses bureaux ». Elle termine : « nous n'avions pas besoin de tickets d'alimentation. Des personnes de la résistance et notamment M. ANDLAUER nous en fournissaient et le matin même de l'attentat M. RAVEL nous en avait donné ».

---

[32] Source : fonds du cabinet du préfet des Vosges. AD88 série W3.

[33] Ainsi THIRION père aurait été présent (faux) lors de la perquisition. Le rôle précis de CHARLOT est peu évoqué. Ces réserves soulignent la relativité des rapports de police, le rédacteur comme l'auditionné ayant souvent des raisons de brouiller les pistes.

[34] En réalité Simone GREBERT cherche surtout à éviter d'impliquer son fiancé Jean BECHTEL.

[35] Henri GAUSSOT (1900-1975) était chef du PPF de l'Aube, inspecteur régional depuis le 1er janvier 1944.

Revenu de captivité, Yvan GOGUEL alias « commandant Ponce » confirme. On retrouve ses déclarations dans un rapport interne[36] du 28 mai 1945 concocté par l'inspecteur de PJ René MAIMBOURG. Ce document entaché d'erreurs manifestes (l'agression du commissariat est datée du 27 juin 1944, …) n'en reste pas moins accablant. En effet d'après l'auteur, « l'agression a été perpétrée, bien qu'effectuée sous le couvert de la Résistance, dans un but intéressé et non patriotique » […] « Les responsables sont LECLERC et JACQUOT, gardiens de la Paix, qui usèrent de leur influence sur DORNER pour l'inciter à commettre une telle opération, ce qui a entraîné dans la mêlée de jeunes résistants de Saint-Dié qui, croyant participer à un acte patriotique se sont laissés berner par de belles parole alors qu'en réalité quelques intérêts personnels entraient en jeu ». Le policier étaye son argumentation avec la réaction de l'adjoint OCM, devenu ici Jean GOGUEZ, nommé par le gouvernement de Londres en mars 1943 à la tête des mouvements de Résistance de Saint-Dié et région (sic). Yvan GOGUEL aurait reçu la visite de Jean DORNER vers le 15 janvier 1944, « venu le solliciter de remplacer le nommé THOUVENOT et de prendre le commandement du groupe ». Après accord, une seconde entrevue permet à GOGUEL de confirmer que le mouvement peut aider d'éventuels clandestins avec des titres d'alimentation et une allocation journalière de 20 francs. Il se serait limité à recommander l'attente du jour J et à décourager d'éventuels coups de main. L'enquêteur ajoute qu'entre le jour de l'attaque et son arrestation, Jean DORNER n'a jamais prévenu son chef qu'il avait dirigé cette opération. Ce point fort gênant, bien réel, n'a effectivement jamais été discuté mais avait inspiré des appréciations peu élogieuses tel Albert OHL des MARAIS évoquant[37] les « apprentis gangster ». Développant cette idée, l'inspecteur MAIMBOURG explique que GOGUEL, arrêté le 1er février, est confronté à Jean DORNER dans la nuit du 3 au 4 par un enquêteur de la Gestapo. En voici le verbatim :

> *Après avoir indiqué qu'il ne connaissait pas GOGUEL, il fut mis en présence et celui-ci dévoila son identité. DORNER, se mettant à pleurer, demanda pardon à M GOGUEL de l'avoir dénoncé, tout en prétextant que les autres détenus l'avaient dénoncé également. Un mois après, GOGUEL remis dans une salle commune où se trouvaient détenus les agresseurs du commissariat de police, apprit avec stupeur que DORNER avait affirmé à ses hommes que le coup de main avait été ordonné par lui. DORNER s'en confessa lui-même en présence de ses camarades tout en s'excusant.*

Et de conclure que GOGUEL non seulement estime que le coup de main « avait été commis à son insu et même contre les intérêts de la Résistance, que loin de le préconiser, l'aurait interdit s'il en avait eu connaissance au préalable ». Un autre résistant atteste contre DORNER. Le Michellois REEB[38], revenu de captivité considère que son arrestation le 4 février a été provoquée par les aveux de Jean DORNER. En détention, il apprit que l'opération avait été « organisée par DORNER sur les instances de LECLERC en vue de voler les tickets […] dans le but de marché noir ». Ces déclarations troublantes de GOGUEL et REEB concordent avec celles de TROUETTE (version 1945).

Pourtant l'un des deux survivants du groupe a également témoigné. Marcel DORNER, revenu des camps est interrogé le 25 juin 1945[39] par le commissaire CHARLOT. Il n'a pas participé au coup de main mais a partagé la cellule de ses amis. Après quelques précautions oratoires, il confirme qu'aucun ordre n'avait été donné par la hiérarchie. Pour lui « il est possible que Jean DORNER ait pensé rendre un service à la Résistance (…) sans en avoir reçu l'ordre. (…) Il est possible qu'il ait agi à l'instigation des gardiens de la paix LECLERC et JACQUOT, qui auraient eu, eux, un intérêt matériel à voir cette opération réussir. Je répète que tous ces jeunes sont morts et que je ne veux pas ternir leur mémoire ; tous ont agi avec une conviction profonde qu'il s'agissait d'un acte de résistance, sauf LECLERC et JACQUOT et peut-être DORNER. En ma présence, en cellule, les détenus ont fait

---

[36] MAIMBOURG précise que ce rapport interne est indépendant de l'enquête officielle, menée par le commissariat de Saint-Dié. Le métier de la police consiste à recouper … et à archiver les documents.

[37] Albert OHL des MARAIS, *Histoire chronologique de la ville et du val de Saint-Dié*, Loos, 1947.

[38] Michel REEB, fortement marqué par sa déportation a toujours fait preuve d'une grande retenue.

[39] L'intéressé donne un interview très différent à la Liberté de l'Est le 1.12.1987 qui titre : c'étaient des résistants, pas des bandits !

grief à LECLERC, JACQUOT et DORNER de les avoir entraînés dans cette affaire en abusant de leur bonne foi, il fut question de marché noir mais rien de bien précis ne fut dit. ».

Avec le recul, le doute ne peut être totalement écarté. Les affirmations élogieuses -et postérieures- de THOUVENOT peinent à nous convaincre du contraire. Accordons aussi que la pression des interrogatoires[40] amène à des aveux parfois éloignés de la réalité. Et comment s'assurer a posteriori des intentions intimes des disparus ? Quelques certitudes émergent, outre la dureté des treize peines de mort[41] infligées par le tribunal allemand de la *Feldkommandantur 622* d'Epinal :

- Les intentions résistantes des treize jeunes sont incontestables, comme leur prise de risque.
- Aucune autre action trouble attestée ne vient conforter des intentions crapuleuses.
- L'absence de confiance -confinant à l'animosité- entre Yvan GOGUEL et Jean DORNER.
- Jean DORNER, qui en avait la possibilité, n'a pas informé ses chefs après l'opération.
- Les motifs de l'insubordination de Jean DORNER restent indéterminés.
- L'initiative du coup de main semble revenir à Jean DORNER, éventuellement à LECLERC peut-être associant JACQUOT, LALEVEE et SCHMITT.
- L'identité des réfractaires destinataires des tickets n'est jamais discutée. Le chantier forestier de Fraize pourrait constituer une piste, jamais développée, probablement parce que GOGUEL et VALET entretenaient un contact direct avec l'administration forestière (inspecteurs FRANCOIS et PELLET) et n'avaient donc aucunement besoin de tickets supplémentaires. Soit ces patriotes en mal de ravitaillement ne devaient pas être connus de GOGUEL et des forestiers (raisons politiques par exemple ?) … soit ils n'existaient pas.

A la libération, l'attentat devient l'affaire du commissariat. La justice tente de trouver des responsables pour la mort des treize fusillés. Les familles déplorent les lenteurs de l'instruction. Par une lettre du 8 janvier 1945, Eugène DORNER (employé de bureau, père de Jean), représentant des familles endeuillées au sein du Comité de Libération de Saint-Dié s'indigne de l'inertie de l'épuration et confirme ses accusations. Il dénonce « trois membres [du PPF] ayant fait une démarche à Epinal et à Paris auprès des Allemands en vue d'obtenir le maximum de peine (…) pour se venger », ce que nous n'avons pas pu confirmer.

Les accusations d'Eugène DORNER sont manifestement exagérées lorsqu'il reproche au docteur THIRION d'avoir lui-même « conduit Mlle GREBERT au commissariat de police pour l'obliger à dénoncer les coupables ». S'il faut définitivement convaincre sur ce point controversé, il suffit de relire l'interrogatoire de Simone GREBERT par le commissaire TROUETTE le 2 février 1944. Il confirme sa venue au commissariat consécutive à la démarche des inspecteurs chez THIRION ainsi que la transmission de l'information reçue de Jean BECHTEL à ses patrons. Il est envisageable que ce soit par ce canal (un fils THIRION) que Camille MELTZ ait pu être renseigné sur les auteurs de l'attaque avant de « prévenir » CHARLOT. Autres précision inédite et non recoupée fournie ici par Simone GREBERT : elle avait revu Jean LALEVEE cinq jours après l'attaque. Paniqué par les fuites qu'il perçoit dans le milieu des jeunes Déodatiens, il lui intime le silence absolu et endosse le rôle du chef de groupe en affirmant « qu'il avait reçu le jour de l'attentat, vers 17 heures, des ordres venant d'Epinal, du Mouvement de la Résistance pour attaquer le soir même le poste de police ». N'est-ce pas simplement une tentative de brouiller les pistes ?

Au final la cour de justice des Vosges écartera la culpabilité du docteur THIRION. Elle va concentrer ses attentions sur deux femmes, Madame THIRION et l'ex-infirmière Simone GREBERT, cette dernière incarcérée entre temps pour une affaire de faiseuse d'ange. Le débat devient mesquin en s'attardant seulement sur ces deux boucs émissaires sans envergure et une question : laquelle a donné en premier les noms des auteurs de l'attaque du commissariat aux policiers de Vichy ? La justice des hommes doit trancher entre deux paroles de femmes fragiles qui s'embrouillent dans leurs propos. Dans une logique assez genrée, ce sera à une expertise

[40] Rappelons que nous ne disposons que des archives policières françaises.
[41] Ref : SHD GR 28 P 8-25/40.

psychiatrique d'éclairer le tribunal. Le professeur Edmond AUBRY signe ses rapports[42] le 16 octobre 1945. Henriette THIRION est jugée en état de démence pour les faits dont elle est accusée. Quant à Simone GREBERT devenue épouse BECHTEL, sa « responsabilité pénale en ce qui concerne l'exécution de ces faits est atténuée dans une certaine mesure qui n'est pas très importante mais qui n'est pas négligeable ». Comprenne qui pourra.

78 ans après l'exécution des treize jeunes « apprentis résistants », pour reprendre la juste expression du BSPV n°97, les archives policières françaises éclairent quelques zones d'ombre d'une histoire racontée par les témoins et portée par un seul nom sur la plaque mémorielle du lycée. Contrairement à nos prédécesseurs -et même aux derniers policiers enquêteurs- nous disposons du récent privilège d'un accès à toutes les strates chronologiques de ces dossiers. Probablement sera-t-il impossible de trancher définitivement sur les motivations de Jean DORNER pour ce coup de main, l'esprit du groupe de jeunes attestant toutefois d'une incontestable inspiration patriotique. Aux postures justificatrices ou accusatrices de l'après-guerre dépourvues de bases archivistiques peut (doit) succéder une écriture de l'histoire mieux documentée, enrichie par l'analyse critique de sources de première main corrigeant la passion ou l'imagination de nos anciens. Les chantiers mémoriels et le « devoir » qu'on lui attribue passent par ce cheminement préalable.

[42] Source : AD88, cour de justice des Vosges.